



SALARIES AU STATUT ET CONTRACTUELS

ACTION SOCIALE SNCF

GRÂCE A L'UNSA, DE FUTURES AVANCEES POUR LES PARENTS CHEMINOTS !

Lors de la dernière réunion plénière de la CO-FASS, la Direction de l'Action Sociale SNCF a acté à l'horizon du dernier trimestre 2022, l'extension aux salariés contractuels du GPU de l'accès aux CMPP de l'Action Sociale SNCF, ainsi que l'ouverture prochaine de deux nouveaux CMPP : ce sont deux revendications de longue date du Pôle Protection Sociale de la Fédération UNSA-Ferroviaire et de sa Délégation au sein de la CO-FASS, qui se concrétisent !



DANS L'ESSENTIEL

Les CMPP (Centres Médicaux Psychopédagogiques) sont des structures d'écoute et d'accompagnement par des spécialistes de l'enfance, de l'adolescence et de la famille, soumis au secret médical et/ou professionnel (médecins pédopsychiatres, psychothérapeutes, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, secrétaires-assistantes). Les CMPP accompagnent les salariés et leurs enfants (de la naissance jusqu'à 20 ans) pour des motifs de consultation très divers liés aux **difficultés de l'enfant** (maladies somatiques, psychiques, difficultés relationnelles, comportementales, désinvestissement de la scolarité / des études, addictions, délinquance...) et/ou à des **événements familiaux** (naissance, deuil, difficultés de couple, de relations intrafamiliales, situations de conflits, de séparation...).

BON À SAVOIR

CO-FASS : Créée par l'Accord d'entreprise du 1er août 1986, la Commission du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale de la SNCF réunit la Direction du GPU et les représentants des bénéficiaires du FASS, désignés par les O.S. représentatives. Cette instance nationale conventionnelle du GPU (consultative, les O.S. proposent, la Direction décide !) se réunit chaque trimestre en plénière, et comporte de multiples sous-commissions et GT intermédiaires, qui traitent des offres, prestations, et de l'utilisation des ressources du FASS SNCF aux bénéfice des salariés, pensionnés et ayants droit.



UNSA-FERROVIAIRE



ACCÈS GRATUIT POUR TOUS LES SALARIÉS DU GPU SNCF !

Pour les agents au statut, la prise en charge est totalement gratuite, les actes pratiqués en CMPP faisant l'objet d'un remboursement par la CPR au titre de la branche maladie du régime spécial, et les coûts annexes de fonctionnement étant supportés par le FASS. Actuellement, les salariés contractuels bénéficient de six séances d'accueil (également gratuites et financées par le FASS SNCF), avant orientation vers une structure similaire hors SNCF. Fin 2022, ils bénéficieront d'un accès permanent aux CMPP SNCF comme leurs collègues au statut ! À terme se posera le sujet d'une participation financière du régime général d'assurance maladie. Toutefois, et sans attendre les futures négociations afférentes avec les Ministères de tutelle, et compte tenu des réserves financières du FASS SNCF, **L'UNSA A REVENDIQUÉ ET OBTENU DE LA DIRECTION LE FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DU FASS, DE CET ACCÈS PERMANENT ET GRATUIT POUR LES CONTRACTUELS DU GPU DÈS LA FIN 2022 !**



À SUIVRE

Le Pôle Protection Sociale de la Fédération UNSA-Ferroviaire ne manquera pas de vous informer dès que l'échéance précise de ces évolutions sera confirmée. D'ici là et pour tout renseignement concernant les modalités d'accueil actuelles en CMPP : Courriel à : action.sociale@sncf.fr ou numéro « vert » de l'Action Sociale SNCF :

0 800 20 66 20 Service & appel gratuits

OUVERTURE FIN 2022 DE DEUX NOUVEAUX CENTRES !

Actuellement, l'Action Sociale SNCF dispose de sept CMPP implantés à Dijon, Lille, Lyon, Paris, Metz, Nevers, Marseille, qui disposent pour la plupart d'antennes de proximité supplémentaires en régions. Depuis des années, l'UNSA revendiquait au sein de la CO-FASS l'extension de la couverture territoriale et l'ouverture de structures sur le « Grand-Ouest », notamment démunis.

AINSI, L'UNSA A ÉGALEMENT OBTENU LA FUTURE OUVERTURE DE DEUX NOUVEAUX CMPP, QUI SERONT IMPLANTÉS À NANTES ET BORDEAUX ET QUI DISPOSERONT ÉGALEMENT CHACUN DE DEUX ANTENNES (LE MANS, RENNES, BAYONNE, ANGOULÊME OU PÉRIGUEUX SOUS RÉSERVES, ÉTUDE EN COURS).

L'UNSA-FERROVIAIRE ÉCOUTÉE ET ENTENDUE !

Vous pouvez compter sur l'UNSA-Ferroviaire, organisation syndicale responsable, force de propositions constructives, et première Organisation Syndicale représentative au sein de l'Action Sociale SNCF, pour obtenir des droits nouveaux pour tous les salariés du ferroviaire !



UNSA-FERROVIAIRE